



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 63708

Texte de la question

M. Hervé Morin souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des ambulanciers privés. Leur situation n'a pas été prise en compte suite à la hausse du prix des carburants, à la différence des agriculteurs, des transporteurs ou des marins-pêcheurs. Aussi, il souhaiterait savoir quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient des difficultés engendrées par l'augmentation des prix du carburant à la pompe et de ses conséquences sur la situation des entreprises. C'est pourquoi des mesures de soutien limitées dans le temps et strictement encadrées par la réglementation communautaire ont été prises en faveur des secteurs d'activité les plus touchés. Toutefois, dans un contexte budgétaire contraint, toute baisse de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) serait hautement préjudiciable à l'équilibre des finances publiques. Dès lors, compte tenu des limites budgétaires, il n'est pas prévu, à ce jour, d'accorder un éventuel remboursement partiel de la TIPP pour les entreprises de transport sanitaire. Par ailleurs, en raison de l'augmentation constante de la demande mondiale de pétrole, il convient désormais de prendre en compte le caractère structurel des variations des cours sur les marchés internationaux. A ce titre, le Gouvernement mène actuellement une réflexion sur le développement des énergies renouvelables, au premier rang desquelles se trouvent les biocarburants. Ce type de politique, soutenue par plusieurs dispositions votées récemment en loi de finances, devrait permettre à terme d'améliorer l'indépendance énergétique de la France.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Morin](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63708

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2005, page 4162

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5591